

# SYNDICAT NATIONAL DES HYPNOTHÉRAPEUTES

RESPECT  
DÉONTOLOGIE  
ÉTHIQUE

## QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 2013, le Syndicat National des Hypnothérapeutes (SNH) a pour vocation de réunir l'ensemble des **professionnels de l'hypnothérapie**.

### 1 | UNE COMMUNAUTÉ DE PROFESSIONNELS AXÉS SUR LE MIEUX-ÊTRE

Le SNH regroupe les hypnothérapeutes, praticiens de l'hypnothérapie à titre principal, ainsi que les médecins, chirurgiens, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, psychologues, diététiciens-nutritionnistes et autres professionnels de la santé qui recourent à l'hypnose dans le cadre de leur activité.

**Le SNH réunit ainsi toutes les catégories d'hypnothérapeutes**, qu'ils soient issus du monde non médical, médical ou paramédical, dans la mesure où ils bénéficient d'une compétence avérée, vérifiée par le syndicat <sup>1</sup>.

En tant que représentant de la profession, le SNH est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des caisses de prévoyance et d'assurance vieillesse, des assureurs et des mutuelles.

### 2 | UNE PROFESSION LIBÉRALE INDÉPENDANTE

Les hypnothérapeutes bénéficient du statut de **profession libérale**, qui garantit leur indépendance et engage leur responsabilité technique et morale.

Depuis 2014, le SNH est membre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL<sup>2</sup>) qui est affiliée à l'Union des entreprises de proximité (U2P), première force patronale du pays.

Les 6 000 hypnothérapeutes qui exercent en France à plein temps, dont 58 % de femmes, ont une moyenne d'âge de 46 ans. Ils pratiquent dans des cabinets privés ou au sein d'équipes pluridisciplinaires, à la demande d'un service hospitalier ou d'une association.

<sup>1</sup> Le SNH vérifie la formation, la déclaration d'installation et l'assurance responsabilité civile professionnelle de ses adhérents ainsi que le strict respect des règles de la profession. Il assume, en outre, une **mission d'arbitrage** à la demande du public ou d'un professionnel.

<sup>2</sup> L'UNAPL, qui fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique, est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

### QUELQUES REPÈRES...

#### → UN ÉTAT NATUREL

L'état d'hypnose intervient naturellement sept à neuf fois par jour. Il permet d'apprendre, de réapprendre et de récupérer.

#### → NEUROSCIENCES ET HYPNOSE

Observée grâce à l'imagerie cérébrale, la désactivation des zones du cerveau impliquées dans les processus conscients (précuneus et cortex cingulaire postérieur), suggère que la personne sous hypnose vit un état de conscience modifiée.

#### → HYPNOSE MÉDICALE ET HYPNOTHÉRAPIE

Outil de communication à l'usage de l'anesthésiste, du dentiste, de l'infirmière..., **l'hypnose médicale** facilite la réalisation d'un acte médical ou d'un soin. **L'hypnothérapie** utilise le même processus hypnotique mais à des fins différentes : faciliter un apprentissage, résoudre une difficulté d'ordre psychologique, insensibiliser une zone douloureuse, etc.

#### → UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE

Les recherches portant sur l'hypnothérapie ont bondi de 530 % en trois ans, passant de 81 783, en 2013, à 514 795, en 2016 (Baromètre Pages Jaunes 2017).

## L'HYPNOSE ET SES APPLICATIONS

→ Dans son rapport de juin 2015 consacré à l'«évaluation de l'efficacité de la pratique de l'hypnose», l'INSERM identifie une vingtaine d'applications de l'hypnose :

- Addictions
- Anesthésie / examens médicaux / chirurgie
- Cardiologie
- Dermatologie
- Domaine préventif
- Domaine sportif
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Gastroentérologie
- Gynécologie et obstétrique
- Neurologie
- Pneumologie et oto-rhino-laryngologie
- Psychologie et psychiatrie
- Psycho-traumatologie et victimologie
- Sexologie
- Soins dentaires
- Soins palliatifs
- Troubles du comportement alimentaire
- Troubles chez l'enfant
- Troubles psychosomatiques

### 3 | UNE TECHNIQUE ÉPROUVÉE ET DES VALEURS FORTES

L'hypnose est une technique très ancienne<sup>3</sup>, reconnue dans les sociétés occidentales depuis au moins 200 ans. Elle est utilisée par les hypnothérapeutes, **professionnels de la relation d'aide**, qui pratiquent l'hypnothérapie.

L'hypnothérapeute n'utilise aucun instrument ou matériel et n'entre pas en contact physique avec la personne. Il ne prétend pas guérir mais procurer un mieux-être. Son objectif est d'aider la personne à identifier l'origine de son mal-être. Pour y parvenir, il l'incite à se concentrer sur son ressenti en faisant appel à ses cinq sens. En utilisant des métaphores, il l'aide à établir une corrélation entre son état et un fait générateur précis. Cette **prise de conscience** soulage *de facto*.

Parce que l'hypnothérapie induit des modifications du fonctionnement cérébral, l'exercice de l'activité exige une pratique qualitative, éthique et responsable. Pour y veiller, le SNH a conçu un code de déontologie et une charte éthique qui appellent ses adhérents à agir en conscience, si besoin en relation avec le médecin traitant. L'adhésion au SNH est conditionnée au strict respect de ces engagements qui constituent le socle de la profession.

### QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

Parvenir à la reconnaissance de la profession est le principal objectif du Syndicat National des Hypnothérapeutes.

Aujourd'hui, la création d'un socle de connaissances et de compétences est une priorité pour conjuguer croissance et excellence.

Le SNH entend parallèlement développer une réflexion prospective avec le ministère des Solidarités et de la Santé, pour renforcer la prévention, expérimenter des prises en charge innovantes et contribuer à la réalisation d'économies.

### 1 | OBTENIR LA CRÉATION D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN HYPNOTHÉRAPIE

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité, le Syndicat National des Hypnothérapeutes est déterminé à obtenir l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) d'une certification professionnelle en hypnothérapie. Il en va de l'intérêt des personnes qui se

<sup>3</sup> Certaines peintures rupestres de la grotte de Lascaux attestent de la pratique d'une médecine fondée sur l'utilisation de la transe chaotique au paléolithique.

forment à l'hypnothérapie, des consommateurs qui les consultent, ainsi que des médecins et des hôpitaux qui recourent aux services d'hypnothérapeutes.

La reconnaissance par l'Etat d'un socle de connaissances et de compétences, spécifiques à la profession, vise, en outre, à favoriser la lutte contre les pseudo-formations en hypnothérapie qui se multiplient, en portant gravement atteinte au public et à l'image de la profession.

Enfin, dans le droit fil de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette démarche est destinée à clarifier le cadre d'exercice de la profession pour libérer pleinement son potentiel.

## 2 | PRÉFÉRER LA SANTÉ AU SOIN EN AIDANT L'INDIVIDU À MIEUX RECOURIR À SES PROPRES RESSOURCES

Dans le domaine de la santé, le SNH propose de prendre en compte le ressenti de l'individu au-delà du seul fonctionnement de ses organes.

Aujourd'hui, pour améliorer la performance des systèmes de santé, Bercy et la Commission européenne privilégient une approche économique sectorielle qui ignore l'impact du mieux-être sur la santé et celui des facteurs environnementaux sur l'explosion des maladies chroniques<sup>4</sup>.

La recherche de gains d'efficacité conduit à limiter l'offre de soin avec pour conséquences l'augmentation des déserts médicaux, la réapparition de maladies que l'on croyait éradiquées et la montée en puissance d'un sentiment d'abandon aux conséquences psychologiques, physiologiques et politiques majeures.

Faire de la prévention<sup>5</sup> l'alpha et l'oméga de la santé est une priorité, comme le reconnaît le ministère des Solidarités et de la Santé. Cette stratégie nécessite toutefois de placer la personne au cœur du dispositif en l'aidant à recourir à ses ressources personnelles et à les développer.

Sans conteste, l'action de l'hypnothérapeute peut améliorer la qualité de la prise en charge, limiter le recours aux médicaments et réduire le nombre de jours d'arrêts maladie<sup>6</sup>. Cette solution nécessite toutefois la reconnaissance de la profession, ainsi que le déploiement d'une recherche clinique adaptée.

### UNE OFFRE COMPLEMENTAIRE

#### → L'HYPNOSE ADOUBÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Dans un rapport du 5 mai 2013, l'Académie Nationale de Médecine a reconnu l'acupuncture, l'hypnose, l'ostéopathie et le tai-chi comme les 4 **thérapies complémentaires** ayant leur place parmi les ressources de soins.

#### → L'EUROPE EN ALERTE

Dans une résolution du 27 mai 1997, le Parlement européen a invité la Commission à s'engager dans un processus de reconnaissance « des thérapies traditionnelles et des **remèdes plus doux qui visent moins à détruire un agent pathogène que rendre au corps humain sa capacité de résister à cet agent.** »

#### → UNE STRATÉGIE MONDIALE

Le 16 mai 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié une stratégie mondiale pour aider les pays à réglementer les médecines traditionnelles ou parallèles, afin de les rendre plus sûres, plus accessibles et viables. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, **en France, 75 % de la population a eu recours, au moins une fois, à des traitements complémentaires.**

<sup>4</sup>. En 2016, l'Assurance Maladie a recensé 1,4 million de nouveaux cas d'affection de longue durée portant à plus de 10 millions le nombre de malades chroniques. Maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires, obésité, diabète, maladies neurologiques et troubles de la reproduction explosent littéralement.

<sup>5</sup>. En France, la prévention représente 2 % des dépenses de santé, contre 2,5 % en moyenne pour l'UE. Cf. « Joint Report on Health Care and Long-Term Care Systems & Fiscal Sustainability », octobre 2016.

<sup>6</sup>. D'après le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, les indemnités pour arrêt maladie ont représenté un peu plus de 10,3 milliards d'euros en 2017, soit une hausse de 4,4 % en un an.

## RECONNAÎTRE LA PROFESSION POUR QUELS BÉNÉFICES ?

### → CLARIFIER LE CADRE D'EXERCICE DE LA PROFESSION

L'hypnothérapeute est un professionnel de la relation d'aide qui utilise l'hypnose comme un outil de communication. **Il n'exerce pas une activité médicale ou paramédicale.**

### → GARANTIR LA COMPÉTENCE DES HYPNOTHÉRAPEUTES

Actuellement, n'importe qui peut exercer la profession d'hypnothérapeute, y compris les personnes non formées, mal formées ou insuffisamment formées. La définition d'un socle de connaissances et de compétences a vocation à **renseigner et sécuriser le public.**

### → RÉGULER L'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

L'encadrement de l'exercice de la profession exige la création d'un titre d'hypnothérapeute. En effet, le code de déontologie, du SNH ne s'applique qu'à ses seuls adhérents.

### → CRÉER DES EMPLOIS

L'hypnothérapie est un métier de reconversion pour lequel la maturité et les acquis de l'expérience sont essentiels. En reconnaissant la profession, l'Etat peut contribuer à la création de nombreux emplois, plus particulièrement destinés aux seniors.

## 3 | MISER SUR LA RECHERCHE POUR DÉFINIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE EFFICIENTE

Un rapport de l'INSERM de 2015 indique qu'il existe aujourd'hui suffisamment d'éléments pour pouvoir affirmer que l'hypnose a un **intérêt thérapeutique potentiel** dans certaines de ses indications.

Reste à poursuivre la recherche clinique en l'adaptant à son champ d'observation.

En effet, parmi les observateurs avisés, Bruno Falissard, psychiatre, enseignant chercheur et directeur du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations à l'INSERM, souligne que **l'essai clinique « randomisé » ne permet pas d'évaluer les pratiques non-médicamenteuses** et que la recherche clinique doit se pencher sur le rapport bénéfice / risque des thérapies, en objectivant ce qui peut l'être comme la diminution de consommation de médicaments, déjà prouvée.

Pour aller plus loin au profit d'une **offre thérapeutique qui ne pèse pas sur les comptes de l'Assurance Maladie**, il est donc nécessaire d'adopter une méthodologie *ad hoc* et de procéder *in situ*, c'est à dire non seulement à l'hôpital mais aussi dans les cabinets privés<sup>7</sup>.

Comme le propose France Stratégie, il est de l'intérêt de notre pays de s'inspirer de la démarche des *What Works Centres* britanniques pour **établir des politiques publiques basées sur ce qui marche « vraiment »**.

Le Syndicat National des Hypnothérapeutes entend être partie prenante de ces réflexions à mener dans l'intérêt de la société.

<sup>7</sup>. Pour contribuer au développement de la recherche clinique en cabinet, les fondateurs du SNH ont créé en 2014 l'Institut de Recherche et de développement en Hypnose Clinique (IRHC).